

Mise en œuvre du projet « Défi Toit ! » Sur la communauté de communes Roumois Seine

CONVENTION

Entre

La communauté de communes Roumois Seine représentée par son Président, M. Sylvain BONENFANT dûment habilité par la délibération en date du 2 mars 2026, d'une part

et

L'association CARDERE représentée par son Président, M. Jérôme PINEL, et désignée ci-après sous l'appellation « CARDERE »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le CPIE Vallée de l'Orne et l'ADEME Normandie ont développé le projet « Défi Toit ! » qui permet d'accompagner des foyers dans la transition écologique. Ce projet vise à :

- Accompagner les foyers pour faire évoluer leurs comportements vers une réduction de leur impact environnemental pour un quotidien écoresponsable et plus sobre ;
- Quantifier la réduction de l'impact environnemental en évaluant les comportements à 4 moments : T0 (mesure de l'état initial), à T1 (en milieu de défi), à T2 (mesure à la fin de l'accompagnement), et à T3 (mesure par appel téléphonique 3 à 6 mois après la fin de l'accompagnement pour évaluer la pérennité des nouveaux gestes adoptés). *Les mesures concernent le passage à l'acte et le nombre d'actions réalisées, mais ne sont pas sur les économies réalisées en euros ;*
- Impulser une dynamique interne aux familles avec enfants, familles monoparentales, foyers, célibataires, etc. ;
- Permettre une autonomie sur les thématiques du défi à la fois pour les foyers et pour la collectivité ;
- Au territoire de s'emparer par la suite de cette thématique afin de maintenir et développer une dynamique collective et soit facilitatrice d'une sobriété conviviale et du quotidien.

Ce projet a été soutenu pour la création de la méthodologie et la phase d'expérimentation par l'ADEME Normandie, la DREAL Normandie et la Région Normandie.

La communauté de communes Roumois Seine souhaite, dans le cadre de sa politique de transition écologique, mettre en œuvre le projet sur son territoire.

CARDERE dont le siège est situé à ATRIUM, 115 Boulevard de l'Europe 76100 ROUEN et le CPIE Vallée de l'Orne ont décidé de mutualiser leurs compétences pour accompagner la collectivité. L'association CARDERE est désignée comme le représentant officiel des deux associations auprès de la collectivité.

Article 1 - Objet :

La communauté de communes Roumois Seine souhaite bénéficier des compétences de l'association CARDERE pour l'aider à mettre en œuvre l'opération « Défi Toit ! ». Elle souhaite ainsi bénéficier d'un accompagnement et des compétences des deux associations pour mettre en œuvre ce projet.

La présente convention a pour objet de définir les principales caractéristiques et de fixer le montant de la participation de la communauté de communes Roumois Seine

Article 2 - Contenu de l'intervention :

L'association CARDERE propose, grâce à la méthodologie Défi Toit, de développer l'accompagnement, sans perte de confort, **de 25 foyers au maximum**, sur les thématiques suivantes :

- Se loger
- Se déplacer
- Se nourrir
- Consommer

Ces 25 foyers seront choisis, de préférence, dans « des moments de vie », favorables à la mise en œuvre de changements de comportements (grossesse, retraite, déménagement, démarrage de la vie active, etc.), et en visant une hétérogénéité des profils. Le recrutement des foyers sera facilité par la communauté de communes Roumois Seine.

Durant les 6 mois du défi, les foyers bénéficieront d'un **accompagnement** comportant notamment les points suivants :

- Un suivi individualisé ;
- Une aide au recueil des indicateurs ;
- Des animations, des ateliers et des visites, des challenges ;
- 3 temps forts réunissant l'ensemble des foyers ;
- Un relai du défi sur les réseaux sociaux et dans la presse (facilité par la communauté de communes Roumois Seine).

Article 3 - Modalités de mise en œuvre :

La mise en place d'un comité technique (COTECH) validera régulièrement l'avancée du travail. Celui-ci devrait se réunir à plusieurs reprises durant la réalisation de l'opération.

L'association CARDERE et la communauté de communes Roumois Seine s'engagent à mettre à disposition de l'opération les moyens humains nécessaires à la réalisation de l'opération.

La communauté de communes Roumois Seine désignera un référent qui sera l'interlocuteur de l'association CARDERE.

Le référent participera au suivi du défi durant toute sa durée et sera présent aux COTECH nécessaires au bon déroulé du défi.

La communauté de Communes Roumois Seine aidera l'association CARDERE à recruter les foyers notamment en organisant les réunions de présentation aux acteurs relais du territoire (réunions animées par l'association CARDERE). De plus, la collectivité se chargera de relayer et de gérer la distribution des éléments de communication (affiches, flyers).

Le temps alloué par la collectivité durant le déroulé du Défi est évalué à 30 jours ETP (recrutement, communication, etc.).

La répartition des jours Défi Toit est précisé en annexe.

La spécificité du projet est que l'ADEME n'est pas financeur direct du Défi Toit de la collectivité. Cependant, ce Défi s'intègre dans un portage régional avec un suivi de l'ADEME. L'ADEME est le principal financeur qui a permis la création de la méthodologie et de l'expérimentation.

Aussi l'ADEME pourra participer au cadrage avec le CPIE Vallée de l'Orne sur le suivi des défis afin de s'assurer d'une cohérence de la méthodologie entre les différents territoires normands.

La méthodologie du défi appartient à l'ADEME et au CPIE Vallée de l'Orne.

En l'occurrence, il sera demandé dans les documents et actions de communication réalisée par la communauté de communes Roumois Seine d'indiquer la mention suivante :

Le Défi Toit, une méthode d'animation d'Ecogestes de sobriété au quotidien du CPIE Vallée de l'Orne et de l'ADEME

Article 4 - Durée de la convention :

La durée de la convention est celle de l'action. L'action sera considérée comme finalisée avec la production d'un bilan reprenant l'ensemble de l'opération. La durée de l'action est estimée à 12 mois.

D'éventuelles modifications de l'intervention de l'association CARDERE sur cette opération seront traitées par avenant à la présente convention.

Article 5 - Suivi et évaluation de l'opération :

L'association CARDERE travaillera en étroite collaboration avec les services de la communauté de communes Roumois Seine. L'association CARDERE fournira, en fin d'opération, un bilan d'activités.

Article 6 - Coût et financement :

Le coût de l'opération est estimé à 21 000€.

Ce montant sera versé à l'association CARDERE selon les modalités définies à l'article 7.

L'association CARDERE reversera au CPIE Vallée de l'Orne la part lui revenant.

Les dépenses annexes (impressions affiches et flyers, boissons et nourriture lors d'événementiels...) restent à la charge de la collectivité.

L'association CARDERE n'est pas assujettie, pour les actions de développement durable menées à son initiative, aux impôts commerciaux pour ce type d'opération (cf. : fiches techniques de la DGI du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie « régime fiscal applicable aux associations »), ce coût est exonéré de TVA.

Article 7 - Versement de la subvention :

La subvention de la communauté de communes Roumois Seine sera versée au compte de l'association CARDERE.

Elle sera versée en trois temps :

- 30 % au démarrage de l'opération
- 40 % à l'inscription des 25 familles
- 30 % à la fin de l'opération sur fourniture d'un rapport.

Article 8 – Modification

Les modifications à la présente convention pourront faire l'objet d'un avenant.

Article 10 – Litige

Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à un règlement à l'amiable, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu sera porté devant les juridictions compétentes à Rouen.

Article 11 - Résiliation :

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Rouen, le

Le Président de la Communauté de communes Roumois Seine	Le Président de l'association CARDERE
Sylvain BONENFANT	Jérôme PINEL

Nombre de jours basé sur un accompagnement de 25 foyers maximum	Animateur local		CPIE VdO (coordination)		Collectivité			
	Jours		Jours		Total jours incompressibles (référént et autres agents)	Commentaires / description	Jours en plus (selon ambition de la collectivité)	Commentaires
Création et mise à jour de la formation Défi Toit à destination des animateurs du défi (associations et collectivités)			Financement ADEME					
Participation à la formation Défi Toit (binôme animateur du défi et chargé de mission de la collectivité)	1	420	1	420	1	La formation est à destination de l'animateur de l'association et du chargé de mission de la collectivité qui sera le référent de la démarche		
Création, mise à jour et distribution du guide animateur du défi			Financement ADEME					
Phase de communication pour le lancement du défi (plan de communication, présentation aux partenaires relais / maires, présence à un/des événement(s) du territoire, etc.) <i>Hors réalisation du boitage et affichage à la charge de la collectivité</i>	3,5	1470	1	420	5	Organisation d'une réunion à destination des partenaires relais / boitage et affichage / réunions avec le service communication / logistique pour que l'association soit présente à un événement du territoire (forum, salon, etc. / conférence de presse / relance de la communication s'il manque des inscriptions, etc.	3	Articles dans le journal de la collectivité / présence de la collectivité à des événements / relai de la collectivité lors de différentes réunions auprès de partenaires / investissement des élus (ex : présentation des maires dans leurs communes)

Phase de cadrage et création de la liste des ateliers du défi avec la collectivité, les prestataires et les associations du territoire puis création du planning des ateliers (objectif : environ 20 ateliers) <i>Forte implication de la collectivité nécessaire</i>	5	2100	2	840	4	Mobilisation des services et des partenaires concernés par les potentiels ateliers pour la ou les réunions de cadrage / selon le souhait de la collectivité : différentes méthodes de planning		
Gestion du recrutement des foyers participants (potentiel comité de sélection à prévoir dans le cas où il y aurait plus de 25 inscriptions)	1	420	1	420	3,5	Définition des critères de sélection souhaités / prise de décisions sur la base de la proposition de sélection réalisée par l'association / présence au comité de sélection		
Les 3 grands événements (événement de lancement, événement intermédiaire et événement de clôture) <i>Forte implication de la collectivité nécessaire</i>	4	1680	1	420	3	Réunions de préparation / logistique (salles, chaises, café, etc.) / présence aux 3 événements		
Création, mise à jour et distribution (lors de l'événement de lancement) du guide participant au défi			Financement ADEME	Impressions à la charge de la collectivité		Document format A5 (52 pages)		
Création, mise à jour et distribution (lors de l'événement de lancement) du guide des mesures			Financement ADEME	Impressions à la charge de la collectivité		Document format A4 (20 pages)		

Coordination avec les participants : contact direct avec les participants durant le défi pour répondre aux questions et échanger sur les habitudes, communication tout au long du défi sur le groupe What's App et par mail, etc.	7	2940	2	840	2	Si question des participants en lien avec la collectivité / transfert d'informations de la collectivité pour valoriser le territoire et ses événements notamment pour alimenter le What's App / lorsque l'atelier est réalisé en interne, l'agent doit faire un retour à l'animateur (compte-rendu, résumé, état des lieux de la participation) pour partage à l'ensemble des participants		
Calage des ateliers avec les participants (sondages What's App + mail) <i>La collectivité s'occupe de la logistique (réservation de lieux)</i>	5	2100	0	0	6	Logistique pour le matériel et la réservation de salles / cadrage des dates auprès des partenaires et services qui peuvent animer des ateliers		
Animation d'ateliers (environ 10 ateliers animés par l'association locale / 10 ateliers par des prestataire(s) (autres associations ou structures du territoire) / agent(s)) (1/2 journée par atelier si l'association locale est proche de la collectivité car 2h d'anim 2h prépa sinon à augmenter en conséquence)	6,5	2730	0	0	4	Certains ateliers sont réalisés par les services (ex (sans être exhaustif) : visite centre de tri, château d'eau, atelier mobilité, alimentation en lien avec le PAT), les services devront faire un retour à l'animateur local (compte-rendu, résumé, état des lieux de la participation) pour partage à l'ensemble des participants	6	Selon le nombre d'ateliers réalisés par la collectivité Le chargé de mission de la collectivité peut, s'il souhaite suivre les participants, être présent à l'ensemble des ateliers animés par l'association locale ou les autres partenaires <i>Le fait d'être présent à chaque atelier favorise la dynamique de groupe</i>

Gestion des indicateurs (création / récupération / tri / correction / synthèse) sur la base du guide participant pour les écogestes et du guide des mesures pour les autres indicateurs	3	1260	1	420	0		
État des lieux du maintien du changement de comportement : rappel des participants 6 mois après (environ 1h par participant) et faire le point sur le rôle "d'ambassadeur de la collectivité"	2	840	0	0	0		
Rédaction du bilan final du défi	2,5	1050	1,5	630	1,5	Faire un retour sur le défi, les ateliers et une réunion de bilan.	

TOTAL TEMPS SUR 1 DÉFI	40,5	17010	10,5	3990	30		
-------------------------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-----------	--	--

9

Coût total : 21000
